



**Rapport 2013 sur les attitudes des Canadiens concernant la légalisation du
suicide assisté par un médecin et de l'euthanasie**

ENVIRONICS

Avril 2013

613-722-1552
866-780-LIFE (5433)
info@lifecanada.org
www.lifecanada.org

VieCanada
C.P. 500
Munster, ON
K0A 3P0

Sommaire

Renseignements généraux

Ce sondage a été mené pour Vie Canada afin d'examiner les attitudes des Canadiens au sujet des questions de fin de vie, et notamment leurs opinions sur la légalisation du suicide assisté par un médecin et de l'euthanasie.

Les questions ont été posées dans le cadre du sondage omnibus national d'Envirionics. Des entrevues par téléphone ont été tenues avec un échantillon représentatif de 2 008 Canadiens adultes du 5 au 10 mars et du 18 au 24 mars 2013. La marge d'erreur pour un échantillon de 2 008 personnes est de ± 2,2 points de pourcentage, 19 fois sur 20. Il faut remarquer que la marge d'erreur est plus forte pour les sous-échantillons de la population entière.

À moins d'indication contraire, tous les résultats du rapport sont exprimés en pourcentages. Une description plus détaillée de la méthodologie suivie pour mener le sondage se trouve à la fin du présent rapport, ainsi qu'une copie du questionnaire.

Les faits saillants de la recherche sont les suivants.

Principales constatations

- Environ deux fois plus de Canadiens sont en faveur (63 %) que contre (32 %) une loi permettant le suicide assisté par un médecin au Canada. L'appui en faveur de la légalisation de l'euthanasie est un peu plus faible (55 %, contre 40 % qui s'y opposent), ce qui est probablement attribuable en partie au fait que des renseignements ont été fournis aux répondants au sujet de la proportion des décès par euthanasie qui ont lieu sans le consentement des patients en Belgique.
- En fait, un nombre relativement faible de Canadiens sont nettement en faveur de la légalisation de ces mesures (29 % dans le cas du suicide assisté, 18 % dans le cas de l'euthanasie). Beaucoup de ceux qui expriment leur appui le font avec quelque hésitation (c'est-à-dire qu'ils sont « plutôt » en faveur), ce qui manifeste probablement les préoccupations des gens sur des sujets si controversés.
- L'appui au suicide assisté est le plus élevé en Colombie-Britannique (où la Cour suprême a récemment invalidé la loi interdisant le suicide assisté par un médecin), alors que l'appui à l'euthanasie est le plus élevé au Québec. L'opposition à la légalisation des deux mesures est partout plus forte chez les allophones et les Canadiens dont le statut socioéconomique est plus bas (plus faible niveau de scolarité et de revenu). L'opposition à l'euthanasie est également plus vive chez les Canadiens plus âgés et ceux ayant une incapacité physique ou mentale.